



(English version follows French version)

Contrat de location et conditions de réservation de L'Airial, Moustey:

1. Le présent contrat de location à court terme (le «contrat») est conclu par et entre Nigel Bond («propriétaire») et la ou les personnes réservant et payant («locataire»). Pour une considération valable, dont la suffisance est reconnue, les parties conviennent de ce qui suit:
2. La «propriété» est située au 1140 chemin de Pelette, 40410 Moustey, France. La propriété est également appelée L'Airial ou L'Arial, Moustey.
3. Le locataire s'engage à respecter cet accord et les règles de location durant son séjour et obligera à tous ses invités et toute autre personne que le locataire autorisera sur la propriété, à respecter les conditions de réservation suivantes pendant qu'il y demeure.
4. Le locataire est responsable de tous ses invités et / ou utilisant les installations de la propriété, il s'engage à prendre bien soin de la propriété et de la laisser dans le même état qu'il l'a reçu à la fin de la période de location.
5. Toutes les informations sur le site sont sujettes à des erreurs. Les données sur le site sont uniquement en tant qu'information et ne sont jamais destinées à fournir des conseils. Le propriétaire demande à l'utilisateur de signaler toute inexactitude ou information incomplète immédiatement après sa découverte. Pour cela, nous vous sommes très reconnaissant, ainsi qu'au nom des autres utilisateurs du site.
6. Le propriétaire se réserve le droit d'apporter des modifications à l'intérieur et / ou à l'extérieur de la propriété entre le moment de l'acceptation de la réservation du client et la date de la période de location de celui-ci. Par exemple, le propriétaire peut apporter des modifications au décor et aux couleurs des chambres et il ne peut garantir que la propriété ou ses environs seront exempts de structures supplémentaires. Le propriétaire mettra tout en œuvre pour garantir qu'aucun élément du forfait vacances du client ne soit modifié. Cependant, une location de vacances est normalement préparée longtemps avant l'arrivée prévue, le propriétaire se réserve donc le droit d'apporter des modifications à certains éléments si cela était nécessaire pour se conformer aux exigences de sécurité ou à d'autres modifications de la loi ou des règlements, ou à apporter d'autres modifications mineures qui, selon lui, ne seront pas au détriment de l'expérience globale des vacances.

- L'arrivée:

7. L'arrivée s'effectue seulement à partir de 17 h.

- Le départ :

8. L'heure de départ est 10h du matin. La propriété doit être complètement libérée au moment du départ afin d'avoir suffisamment de temps pour nettoyer et tout préparer correctement pour les prochains invités. Le non-respect de l'heure peut entraîner un supplément. Le propriétaire peut demander que le jour du départ, le locataire et ses invités quittent toutes les chambres situées au premier étage de la propriété avant 9h du matin pour faciliter le début du nettoyage.

9. Le propriétaire ne sera pas obligé de proposer un hébergement avant l'heure d'arrivée indiquée et le locataire ne sera pas autorisé à rester dans la propriété ou de toute partie de celle-ci après l'heure de départ (sauf accord préalable avec le propriétaire).

- Utilisation des lieux:

10. La propriété est louée en tant que logement réservé aux vacances, pour la période spécifiée et le locataire ou ses invités n'a aucun droit de rester au-delà de la date et de l'heure spécifiées.

11. A aucun moment pendant la durée du séjour autorisée, la propriété peut être occupée pendant la nuit par plus que le nombre de personnes spécifié dans la réservation (y compris les enfants de plus de 2 ans). Un supplément par personne et par nuit pour les personnes supplémentaires peut être évalué.

12. Les installations de la propriété sont ouvertes uniquement pour être utilisées par le locataire et ses invités qui séjournent chacun dans la propriété en tant qu'invités autorisés. Veuillez demander l'approbation préalable du propriétaire si vous attendez des invités externes.

13. Le client ne doit pas sous-louer la propriété ni l'utiliser à d'autres fins qu'une maison de vacances.

14. Aucune caravane, camping-car, tente ou autre logement ne sera placé sur la propriété sans autorisation écrite.

- Inventaire:

15. Le propriétaire ou son agent préparera un inventaire complet de tous les meubles, agencements et installations de la propriété qui seront examinés, signés et datés par le locataire et le propriétaire (ou l'agent du propriétaire) le jour de l'arrivée et du départ.

16. Tout article endommagé ou manquant sera noté dans l'inventaire.

- Les animaux domestiques:

17. Le client accepte de ne laisser aucun animal domestique sur la propriété sans l'accord préalable du propriétaire.

- Lorsque les animaux sont autorisés sur la propriété avec l'accord préalable du propriétaire:

18. Les animaux domestiques doivent être prétraités avec un insecticide topique approprié contre les puces et les tiques avant l'arrivée. Les tiques peuvent être très endémiques dans cette zone et peuvent provoquer des maladies nocives / mortelles pour les humains et les animaux domestiques. L'animal doit avoir toutes les vaccinations nécessaires et appropriées.

19. Le locataire accepte que les animaux ne doivent pas être laissés sans surveillance à l'intérieur ou à l'extérieur de la propriété à tout moment.

20. Le locataire nettoiera et jettera correctement tous les excréments d'animaux.

21. Les animaux domestiques ne sont autorisés à aucun moment sur les canapés et autres meubles. Toute preuve d'animaux domestiques sur les canapés ou les meubles peut entraîner des frais de nettoyage supplémentaires.

22. Les animaux domestiques ne doivent pas endommager la propriété ou son mobilier. Si des dommages sont causés, leur coût peut être déduit du dépôt de garantie.

23. Le locataire doit empêcher les animaux domestiques de faire du bruit à un niveau qui dérange les voisins.

24. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de maladie ou de blessure pouvant survenir aux animaux domestiques lorsqu'ils se trouvent sur la propriété.

25. Le locataire sera le seul responsable de l'animal domestique lorsqu'il est sur la propriété.

- Interdiction de fumer:

26. Le locataire et ses invités accepte l'interdiction de fumer à l'intérieur de la propriété. Une violation de cette politique peut entraîner des frais de nettoyage supplémentaires. Si vous fumez à l'extérieur, vous devez disposer des mégots de cigarette de manière correcte et raisonnable.

- Linge de maison :

27. Le linge de maison est fourni; cela comprend les draps, les housses de couette, les taies d'oreiller, les serviettes de bain, les serviettes de toilette, les serviettes de piscine, les torchons et les tapis de bain. Aucun linge n'est fourni pour le lit bébé.

28. Le linge de maison et les serviettes sont fournis pour une utilisation uniquement à la propriété. Le locataire doit les laisser à la propriété. Nous vous suggérons d'apporter vos propres serviettes de plage.

29. Il n'y a pas de service de ménage quotidien. Le service de femme de chambre quotidien n'est pas inclus dans le tarif de location.

- La Fosse septique:

30. La propriété n'est pas raccordée au tout-à-l'égout et possède donc son propre système et une fosse septique. Ceci est très fréquent dans les zones rurales de France et ne pose normalement aucun problème tant qu'ils sont utilisés correctement. La micro station est très efficace; cependant, elle se bouchera si un matériau inapproprié est jeté. Ne jetez rien d'autre que les excréments et le papier hygiénique. Pas de produits féminins, lingettes humides, mouchoirs en papier, lingettes pour bébé, papiers hygiéniques humides (même s'ils portent la mention «jetable au jet»), couches, boules de coton, cotons-tiges, tampons démaquillants, lingettes pour le visage, soie dentaire, essuie-tout, bandages, pansements, préservatifs, médicaments, mégots de cigarettes, déchets d'animaux domestiques, etc. doivent être jetés à tout moment. S'il est constaté que ces articles ou tout autre article inapproprié ont été jetés et obstruent ou endommagent la fosse septique, le client peut être facturé des dommages occasionnés.

31. La micro station n'est pas non plus conçue pour recevoir des produits chimiques abrasifs tels que des agents de blanchiment. Seuls des produits adaptés aux fosses septiques doivent être utilisés car ils favorisent une croissance saine des bactéries au sein de ces unités.

32. Il est interdit d'apporter ou de louer des bains à remous. La propriété n'est pas reliée au tout à l'égout et la fosse septique n'est pas adaptée pour prendre la décharge de la vidange d'un spa, en raison à la fois du volume soudain d'eau et du contenu chimique. Les produits chimiques utilisés dans un spa pour prévenir les maladies et les légionelles signifient qu'il n'est pas possible de se vider directement dans le sol.

- Recharge des véhicules électriques (VE) :

33. La propriété ne possède pas de point de recharge dédié aux véhicules électriques (VE), ni de prise de courant qui soit adéquate, protégée et certifiée comme sûre pour charger un VE. Il n'est donc pas autorisé de recharger les véhicules électriques sur place. Un point de recharge public pour les véhicules électriques est situé dans le village de Moustey.

- Caméras de Sécurité) :

34. La propriété dispose d'une caméra de surveillance de sécurité située à la portail d'entrée. Dans le cadre d'un système de sécurité, la caméra est exclusivement dirigée vers la portail d'entrée. Les locataires comprennent et acceptent que la propriété est protégée par une caméra de sécurité extérieure. La caméra sert à la protection de la propriété ainsi que de le locataire et des effets personnels de le locataire; veuillez ne

pas toucher, déplacer, couvrir ou interférer de quelque manière que ce soit avec cet appareil photo. Il n'y a pas de caméras dans le jardin / la piscine ou à l'intérieur de la maison. La caméra d'entrée reste active 24h / 24 et 7j / 7 pour des raisons de sécurité. En aucun cas, ces caméras ne seront utilisées à des fins publiques ou commerciales. Les enregistrements de cette caméra peuvent être transmis aux autorités compétentes (par exemple, application de la loi) si nécessaire.

- Bien-être et fêtes:

35. Le locataire s'engage à respecter les droits des voisins en matière de bruit. La musique forte n'est pas autorisée après 23h. Aucune fête, événement, fête à la maison ou mariage n'est autorisé sur la propriété sans autorisation écrite préalable.

36. Le locataire s'engage à ne pas importuner les propriétés voisines car la propriété est située dans un quartier paisible et tranquille. Il doit observer en tout temps les lois locales et à ne pas mener d'activités illégales dans la propriété. Le propriétaire se réserve le droit d'exiger du locataire ou de ses invités, s'il agit de manière déraisonnable ou illégale qu'il quitte immédiatement la propriété.

- Accès :

37. Le locataire doit autoriser le propriétaire et / ou ses agents à accéder à la propriété à des fins de réparation, d'entretien et d'inspection. Le propriétaire doit exercer ce droit d'accès d'une manière raisonnable.

- La piscine:

38. La piscine est ouverte du 1er mai au 30 septembre. La piscine est régulièrement entretenue mais si des changements climatiques inhabituels se produisent, cela peut affecter l'équilibre chimique. En cas de problème avec la clarté de l'eau, veuillez contacter le propriétaire ou son agent. Une directive de sécurité et l'utilisation des règles de la piscine se trouvent dans le guide de bienvenue. Veuillez vous assurer que toutes les directives de sécurité sont lues et comprises par le locataire, ses invités et leur entourage et que les règlements sont strictement respectés.

39. Pas de verre, de bouteilles ou de porcelaine à emporter ou à utiliser dans la piscine. Des verres en plastique sont fournis. Si du verre ou de la porcelaine devait tomber dans la piscine, le propriétaire pourrait devoir vider, nettoyer et remplir celle-ci. Cela peut prendre plusieurs jours. En conséquence le locataire peut perdre son dépôt de garantie.

40. Le propriétaire se réserve le droit absolu de fermer la piscine ou de limiter les heures d'utilisation de la natation pour toute période de temps dans des circonstances qui, selon le propriétaire, à son entière discrétion, sont nécessaires dans l'intérêt de la santé et de la sécurité.

41. Le propriétaire n'est pas responsable de toute perte ou inconvénient qui pourrait être subi à la suite d'une panne imprévue dans le pompage / filtration ou tout autre équipement utilisé dans la piscine.

42. Le locataire est responsable de veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé sans surveillance à tout moment pendant que la couverture de la piscine est ouverte.

43. Le locataire est responsable de s'assurer que la couverture de la piscine est fermée et sécurisée lorsqu'elle est sans surveillance.

44. Le locataire est responsable de veiller à ce que les enfants et les adultes respectent la piscine et l'équipement connexe à tout moment. Les coûts associés à la réparation de tout dommage à la piscine seront entièrement pris en charge par celui-ci.

45. Le propriétaire fera tous les efforts raisonnables pour assurer la sécurité du locataire et de ses invités, mais aucune responsabilité ne peut être attachée au propriétaire pour les enfants ou adultes non surveillés, blessés à la suite de la baignade ou du jeu. Le locataire est responsable de veiller à ce que les utilisateurs de la piscine soient correctement surveillés à tout moment.

- Maintenance de la propriété :

46. Bien que tous les efforts soient faits pour maintenir la propriété en bon état, l'usure d'un bâtiment locatif est inévitable. Veuillez nous informer dès que possible en cas de problème lié à la propriété. Tous les efforts seront faits pour rectifier tout problème existant en temps opportun. Les réparations seront effectuées dès que possible après notification.

47. Le locataire doit signaler au propriétaire, sans délai, tout défaut dans la propriété, ou panne de l'équipement, des machines ou des appareils ménagers dans la propriété, le jardin ou la piscine, et les dispositions pour la réparation et / ou le remplacement seront prises dès que possible. Les réclamations concernant tout aspect défectueux ou non fonctionnel de la propriété ou de ses installations ne peuvent être acceptées au moment ou après le départ du client.

48. Le propriétaire ne sera pas responsable envers le locataire de tout défaut ou arrêt temporaire dans la fourniture de services publics à la propriété, ni en ce qui concerne tout équipement et appareil de machinerie dans la propriété, le jardin ou la piscine.

49. Le Wi-Fi est fourni gratuitement et très rarement la connexion est réinitialisée par le fournisseur et peut être interrompue pendant un certain temps comme c'est le cas dans la campagne et cela est hors du contrôle du propriétaire. Le propriétaire ne peut être tenu responsable de la perte ou de l'absence d'une connexion Internet stable et de toute perte de service, y compris l'impossibilité de composer les services d'urgence en raison de cette perte. Toute perte de services électroniques est indépendante de la volonté du propriétaire. Cependant, tous les efforts seront faits pour assurer le maintien de services complets. Veuillez également noter que la propriété a environ 200 ans avec des murs en pierre d'un demi-mètre d'épaisseur qui peuvent également perturber le signal de temps en temps en fonction de la partie de la propriété où le signal peut être mauvais dans une pièce, il peut être bon dans une autre.

50. Le locataire est responsable de la garde de la propriété et de son contenu pendant la période louée. Le propriétaire n'est pas responsable des articles volés ou perdus. Soyez en sécurité : verrouillez, fermez les portes, fenêtres et volets lorsque vous vous absentez jour et nuit. Toute casse ou dommage dans de la structure du bâtiment ou

son contenu doit être signalé rapidement. Le propriétaire aura le droit de récupérer auprès du locataire le coût de toute réparation ou remplacement nécessaire en raison de l'acte ou du défaut de celui-ci.

51. Le locataire s'engage à garder la propriété dans un état propre, habitable et en bon état (sous réserve d'une usure raisonnable) des tapis, du mobilier et de tous les autres éléments; de tous les agencements et aménagements de la propriété, y compris le mobilier d'extérieur; de nettoyer et garder à l'abri des blocages et des obstructions tous; baignoires, lavabos, toilettes, citernes, canalisations et similaires; ne pas endommager, changer ou retirer les installations, meubles, appareils et accessoires du Propriétaire.

52. La propriété doit être laissée dans un état propre et rangé et tous les meubles retournés à l'endroit où ils ont été trouvés à l'arrivée. Le locataire est entièrement responsable du nettoyage de la vaisselle, des couverts, des casseroles, des poêles, des ustensiles de cuisine, du four, des cheminées et du barbecue et de l'élimination de leurs déchets de la manière prescrite. Si ces articles sont laissés sales, le locataire peut être facturé des frais de nettoyage supplémentaires.

53. Chaque fois que la propriété est laissée sans surveillance (y compris l'auto-check-out), l'invité fermera toutes les serrures à toutes les portes et portails et fermera les fenêtres / volets, pour empêcher tout accès non autorisé à la propriété.

54. Un appel en raison de la perte de clés ou d'un verrouillage peut entraîner des frais à payer par le locataire.

55. Le locataire ne modifiera ni n'installera de serrures sur les portes ou fenêtres ni ne fera faire de clés supplémentaires.

- Dépôt de garantie :

56. Les termes et conditions du dépôt de garantie sont spécifiés sur le site internet.

57. La réglementation citée ci-dessus peut être aménagée par des circonstances atténuantes à la discrétion du propriétaire.

58. Le client convient que la responsabilité ne se limite pas au montant du dépôt de garantie.

- Annulation :

59. Les conditions d'annulation de la réservation sont clairement indiquées sur le site internet.

60. La réglementation d'annulation peut être aménagée par des circonstances atténuantes à la discrétion du propriétaire.

61. Si le propriétaire annule la réservation d'un locataire, un remboursement complet de 100% sera effectué. Le propriétaire n'est pas responsable des autres frais,

indemnités ou paiements. Le propriétaire fera tous les efforts raisonnables pour éviter d'annuler la réservation d'un locataire.

62. En cas de réservation via d'autres moyens, les conditions d'annulation et de dépôt de garantie en vigueur publiées par la filière de réservation seront applicables.

- Assurance et responsabilité :

63. Le propriétaire n'assume aucune responsabilité en cas de maladie ou de blessure pouvant survenir sur la propriété.

64. Le locataire ne fera rien qui pourrait nuire à l'assurance du propriétaire sur la propriété pendant son séjour.

65. Les effets personnels du locataire ne seront pas assurés par le propriétaire. Le locataire reconnaît que tous les objets personnels et véhicules (y compris le contenu du véhicule) de celui-ci restent la responsabilité de ce dernier et le propriétaire décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

66. Dans le cas où le locataire utilise les installations de la propriété, y compris la piscine, cette utilisation est entièrement à ses risques et périls à tout moment et le propriétaire décline toute responsabilité en cas de blessure ou de perte pour le locataire. Les enfants doivent être surveillés en tout temps par un parent ou un adulte responsable.

67. Le locataire doit avoir une assurance responsabilité civile valide appropriée pour louer cette propriété. C'est une condition normale de location en France que le locataire dispose d'une assurance responsabilité civile / personnelle. Cela peut également être désigné par son nom français, assurance villegiature. Les résidents français possédant une assurance habitation sont normalement couverts pendant la location en France. Les résidents non français auront normalement besoin d'une assurance responsabilité civile adéquate pour louer une maison.

- Conclusion du contrat:

68. Le locataire convient que, si ces conditions ne sont pas respectées, le propriétaire ou son agent aurait le droit de résilier immédiatement le présent contrat et le locataire et ses invités devront quitter immédiatement la propriété si le propriétaire le demande ainsi que l'agent. Dans ce cas, le locataire accepte qu'aucun remboursement ne sera dû ou payé pour les nuits d'hébergement non utilisées.

69. Le présent accord a été librement négocié et sera reconnu comme valide entre le propriétaire, le locataire et ses invités. Seuls des changements ou modifications au contrat spécifiquement mis par écrit seront acceptés. Aucune personne qui ne fait pas partie du présent accord n'a de droit en vertu ou en relation avec celui-ci.

70. Le locataire accepte qu'en faisant une réservation il accepte les conditions de réservation énoncées ci-dessus.

0522



Rental Agreement and Booking Terms L'Airial, Moustey:

1. This Short-Term Rental Agreement (the “Agreement”) is made by and between Nigel Bond (“Owner”) and the person(s) booking and paying (“Guest”). For good and valuable consideration, the sufficiency of which is acknowledged, the parties hereby agree as follows:
2. The “Property” is located at 1140 chemin de Pelette, 40410 Moustey, France. The Property is also referred to as L'Airial or L'Airial, Moustey.
3. The Guest agrees to abide by this agreement and the rental rules at all times while at the Property and shall cause all members of the rental party and anyone else the Guest permits on the Property to abide by the following booking terms while at the Property.
4. The Guest is responsible for all members of the Guest’s party residing at and/or using the facilities of the Property. The Guest agrees to be considerate and to take good care of the Property and to leave it in the same condition as they received it at the end of the rental period.
5. All information on the website is subject to errors or other mistakes. Data on the website is only meant to be supportive and never intended as advice. The Owner requests the user to report any inaccuracies or incompleteness immediately after discovery. For this, we thank you very much, also on behalf of other users of the website.
6. The Owner reserves the right to make changes to the interior and/or exterior of the Property between the time of accepting the Guest’s booking and the date of the Guest’s rental period. For example, the Owner may make changes to the décor and colour schemes of rooms and the Owner cannot guarantee that the Property or its surrounds will be free from additional structures. The Owners will use all reasonable endeavours to ensure that no components of the Guest’s holiday package have to be altered. However, as a holiday rental is normally put together a long time before scheduled arrival, the Owners reserve the right to make changes to certain components if this is necessary to comply with safety requirements or other changes in

law or relevant codes of practice, or to make other minor changes which he believes will not be to the detriment of the overall holiday experience.

- Check-In

7. Check-in time is from 5pm. There is no guaranteed check-in before 5pm.

- Check-Out

8. Check-out time is 10am. The Property must be completely vacated by check-out time in order to have sufficient time to clean and prepare properly for next guests. Failure to comply may incur a surcharge. The Owner may request that on the day of departure the Guest and the Guest's party vacate all the bedrooms located on the first floor of the Property by 9am to facilitate commencement of cleaning.
9. The Owner shall not be obliged to offer accommodation before the check-in time stated and the Guest shall not be entitled to remain in occupation of the Property or any part thereof after the check-out time (unless previously agreed with the Owner).

- Occupancy

10. The Property is let on the understanding that the accommodation is for holiday use only, for the period specified and that no right to remain in the Property exists for the Guest or anyone in the Guest's party beyond the specified date and time.
11. At no time during the period of permitted use may the Property be occupied overnight by more than the number of people specified in the booking (including children over 2 years old). An additional charge per person per night for persons in addition to specified number may be assessed.
12. Facilities at the Property are open only to be used by the Guest and those forming the Guest's party and who are each staying in the Property as authorised guests. Please seek prior approval from the Owner should you expect external guests.
13. Guest must not sub-let the Property nor use it for any purposes other than a holiday house.
14. No caravans, camper vans, tents, or other accommodation will be placed at the Property without written permission.

- Inventory

15. The Owner, or the Owner's agent, will prepare inventory of all the furnishings, fixtures, and fittings of the Property that will be reviewed, signed, and dated by both Guest and Owner (or Owner's agent) upon check-in and check-out.
16. Any items damaged or missing will be noted on the inventory.

- Pets

17. The Guest agrees not to allow any animals on the Property without prior agreement from Owner.

- When animals are allowed on the Property with prior agreement from the Owner:

18. Pets are to be pre-treated with appropriate topical flea and tick repellent prior to arrival. Ticks can be very rampant in this area and can cause harmful/fatal illness to humans and pets. The pet must have all necessary and appropriate vaccinations.

19. Guest agrees that pets are not to be left unattended inside or outside the Property at any time.

20. Guest will clean and properly dispose of all pet waste.

21. Pets are not allowed on furniture at any time. Any evidence of pets on furniture may incur extra cleaning fees.

22. Pets must not cause damage to Property or furnishings. If damages are caused, the cost of the damage may be deducted from security deposit.

23. Guest should prevent pets from producing excessive noise at a level that disturbs neighbours.

24. Owner assumes no responsibility for illness or injury that may incur to pets while on the Property.

25. The Guest shall be solely responsible for the pet while on the Property.

- No Smoking Policy

26. The Guest agrees that anyone in the Guest's party will not smoke inside the Property. A breach of this policy may result in a surcharge cleaning fee. If smoking outdoors please dispose of cigarette ends in a clean and responsible manner.

- Linen

27. Linen is provided; this includes bed sheets, duvet covers, pillow cases, bath towels, face towels, pool towels, tea towels, and bath mats. No linen is provided for the baby cot.

28. Linen and towels are provided for use at Property only; Guest must not remove them from Property. We suggest you bring your own beach towels.

29. There is no daily housekeeping service. Daily maid service is not included in the rental rate.

- Septic Tank:

30. The Property is not on mains sewerage and thus has its own and septic system. This is very common for rural areas of France and does not normally pose any problems as long as they are used properly. The micro station is very effective; however, it will clog up if improper material is flushed. Do not flush anything other than human waste and toilet paper. No feminine products, wet wipes, paper tissues, baby wipes, moist toilet tissues (even if marked "flushable"), nappies, cotton balls, cotton buds, makeup remover pads, facial wipes, dental

floss, paper towels, bandages, plasters, condoms, hair, medication, cigarette ends, pet waste, etc should be flushed at any time. If it is found that such items or any other inappropriate items have been flushed and clog or damage the septic system, the Guest may be charged damages.

31. The micro station is also not designed to take any abrasive chemicals such as bleaches. Only septic tank friendly products are to be used as these promote a healthy bacteria growth within these units.
32. Guests are not permitted to bring or hire hot tubs. The Property is not connected to mains drainage and the septic system is not suitable for taking discharge from the emptying of a hot tub, for reason of both sudden volume of water and the chemical content. The chemicals used in a hot tub to prevent disease and legionella means that it is not possible to empty directly into the ground.

- Charging of Electric Vehicles (EVs)

33. The Property does not have a dedicated electric vehicle (EV) charging point, nor does it have a power socket that is suitably rated, protected and certified as safe for charging an EV. It is therefore not permitted to charge EVs on the premises. A public EV charging point is located in Moustey village.

Security Camera

34. The Property has one security surveillance camera located at the entrance gate. As part of a security system the camera is exclusively directed towards the entrance gate. Guests understand and accept that the property is protected with an outside security camera. The camera is for the protection of the Property as well as Guest and the Guest's belongings; please do not touch, move, cover, or interfere in any way with this camera. There are no cameras in the garden/pool area or inside the house. The entrance camera remains active 24/7 for security reasons. Under no circumstances will these cameras be used for any public or commercial purpose. Recordings from this camera may be passed to appropriate authorities (eg law enforcement) where necessary.

- Quiet Enjoyment and Parties

35. The Guest agrees to respect the rights of neighbours in regard to noise. Loud music is not permitted after 11pm. No parties, events, house parties, or weddings, are allowed at the Property without advance permission in writing.
36. The Guest agrees not to act in a way, which would cause disturbance to neighbouring properties as the Property is situated in a peaceful and tranquil neighbourhood and to observe at all times the local laws and not to conduct any unlawful activities at the Property. The

Owner reserves the right to require any Guest or member of the Guest's party deemed to be acting in an unreasonable or unlawful manner to immediately leave the Property.

- Access

37. Guest shall allow Owner and/or his agents access to the Property for purposes of repair, maintenance, and inspection. Owner shall exercise this right of access in a reasonable manner.

- Swimming Pool

38. The swimming pool is available between 1st May and 30th September each year. The pool is not heated. The pool is regularly maintained but if unusual climatic changes occur, this may affect the chemical balance. If there are any problems with the water clarity, please contact the Owner or his agent. A safety notice and usage of swimming pool rules and regulations are found in the welcome folder and posted near the pool. Please ensure that all the safety notices are read and understood by Guest and all Guest's party members and guests and that the regulations are strictly adhered to.
39. No glass, bottles or china to be taken or used in the pool area. Plastic glasses are provided. If any glass or china should fall into the pool, the Owner may need to empty, clean and refill the pool. This may take a number of days. The Guest may lose its Security Deposit and more as a consequence.
40. The Owner reserves the absolute right to close the pool or restrict the hours of the swimming use for any period of time in circumstances, which the Owner believes in their absolute discretion, to be necessary in the interests of health and safety.
41. The Owner is not responsible for any loss or inconvenience that may be suffered as a consequence of any unforeseen breakdown in the pumping/filtration or any other equipment used in the swimming pool, and for any closure of the swimming pool due to Government and/or local laws prohibiting the use of water for pool maintenance.
42. The Guest is responsible for ensuring that no children are left unattended at any time whilst the swimming pool cover is open.
43. The Guest is responsible for ensuring that the swimming pool cover is closed and secured when unattended.
44. The Guest is responsible for ensuring that children and adults respect the swimming pool and related equipment at all times. The costs associated with repairing any damage to the pool will be borne in full by the Guest.
45. The Owner will make every reasonable effort to ensure the safety of the Guest and the Guest's party, but no liability can be attached to the Owner for unsupervised children or adults being

injured or hurt as a result of swimming or playing. The Guest is responsible for ensuring that that users of the swimming pool are adequately supervised at all times.

- Property Maintenance

46. Although every effort is made to maintain the Property in good order, wear and tear on a rental property is unavoidable. Please notify us as soon as possible if a problem relating to the property exists. Every effort will be made to rectify any problem that exists in a timely manner. Repairs will be made as soon as possible after notification.
47. The Guest shall report to the Owner, without delay, any defects in the Property, or breakdown in the equipment, plant machinery or appliances in the Property, garden, or swimming pool, and arrangements for repair and/or replacement will be made as soon as possible. Complaints as regards any defective or non-functional aspect of the Property or its facilities cannot be accepted upon, or after, the Guest's departure.
48. The Owner shall not be liable to the Guest for any temporary defect or stoppage in the supply of public services to the Property, nor in respect of any equipment, plant, machinery appliance in the Property, garden, or swimming pool.
49. Wi-Fi is provided free of charge and very occasionally the connection is reset by the provider and can be down for some time as it is the case in the countryside and this is beyond the Owner's control. The Owner cannot accept any responsibility for loss or lack of a stable internet connection. The Owner cannot be held liable for any loss of service including the inability to dial the emergency services due to loss of service. Any loss of electronic services is outside of the Owners' control. However, every effort will be made to ensure full services are maintained. Please also be aware that the Property is about 200 years old with half a meter-thick stone walls which also can disrupt the signal from time to time depending on which part of the Property the signal may be bad in one room it may be good in another.
50. The Guest is responsible for the safe-keeping of the owner's Property and content during the period booked. The Owner is not responsible for any stolen or lost items. Be safe and lock/close doors, windows and shutters when you are away and at night. Any breakage or damage to content or structure of the building must be reported promptly and the Owner will be entitled to recover from the Guest the cost of any repair or replacement needed due to Guest's act or default.
51. The Guest promises that s/he will keep the property in a clean, habitable condition and in good repair (subject to reasonable wear and tear) carpets, furnishings and all other items of the Property; and all fixtures and fittings of the Property, including outdoor furniture; clean and keep free from blockages and obstructions all; baths, sinks, toilets, cisterns, drains, and the like; not damage, change, or remove any of the Owner installations, furniture, fixtures and fittings.

52. The Property must be left in a clean and tidy state and all furniture returned to the place in which it was found on arrival. Guests are fully responsible for cleaning all crockery, cutlery, pots, pans, kitchen equipment general utensils, oven, fireplaces, and BBQ and disposing of their rubbish in the prescribed way. If these items are left dirty the Guest may be charged an excess cleaning charge.
53. Whenever the Property is left unattended (including self check-out), the Guest will fasten all locks to all doors and gates and close windows/shutters, to prevent unauthorised access to the Property.
54. A call out due to lost keys or lockout may attract a fee to be paid by the Guest.
55. The Guest will not change or install any locks on any doors or windows nor have additional keys made.

- Security Deposit

56. Security deposit terms and conditions are specified on booking website/channel.
57. Policies may be superseded by extenuating circumstances at the discretion of the Owner.
58. The Guest agrees that the liability is not limited to the amount of the security deposit.

Cancellation Policy

59. Booking cancellation terms and conditions are clearly stated on booking website/channel.
60. Cancellation policies may be superseded by extenuating circumstances at the discretion of the Owner.
61. If the Owner cancels a Guest's reservation a full 100% refund will be made. Owner is not liable for any other costs, compensation, or payments. Owner will make every reasonable effort to avoid cancelling a Guest's reservation.
62. If booking through other third party channels the prevailing cancellation and security deposit conditions published by the booking channel will be applicable.

- Foreigner Registration

63. Foreigner registration is required by French authorities for all nationalities except French Nationals. Pursuant to article R. 611 – 42 of code of the entry and stay of aliens and asylum, and for the purposes of prevention of disorders in public order, criminal investigation and research in the interest of the people, hoteliers, operators of villages and holiday residences family homes and residential villages of tourism, the tourism and bed and breakfast furniture rental operators of campgrounds, caravans and other serviced lots are required to complete and sign by the foreigner, upon his arrival, joint an individual police record, which the model is determined by order of the Minister of the Interior, the Minister for immigration and the

Minister of tourism. The following information shall be provided and recorded: Dates of stay, Name, First Name(s), Date of birth, Place of birth, Permanent address, Nationality. This information is kept on file by the Owner for a period of 6 months and will be provided to the French authorities (eg police) if so requested. All such information will be securely destroyed after 6 months.

- Insurance and Liability

64. Owner assumes no responsibility for illness or injury that may incur while on the Property.
65. The Guest will not do anything that could adversely affect the Owner's insurance over the Property.
66. The personal effects of the Guest will not be insured by the Owner. The Guest acknowledges that all personal items and vehicles (including vehicle contents) of the Guest remain the Guest's responsibility and the Owner accepts no responsibility for loss or damage.
67. In the event that the Guest uses facilities at the Property including swimming pool, such use is entirely at the Guest's own risk at all times and the Owner accepts no responsibility for any injury or loss to the Guest. Children are to be supervised at all times by a parent or responsible adult.
68. Guest must have appropriate valid liability insurance for renting this Property. It is a normal condition of renting in France that the Guest has third party/personal liability insurance. This may also be referred to by its French name, *assurance villegiature*. French residents own home insurance normally covers when renting in France. Non-French residents will normally need adequate personal liability insurance to rent a house.

- Principle

69. The Guest agrees, that should these conditions not be adhered to, the Owner or his agents will have the right to immediately terminate this contract and the Guest and all other persons will vacate the property immediately if requested to do so by the Owners or the Owners' agent. In this event, the Guest agrees that no refund will be due or paid for any unused accommodation nights.
70. This Agreement has been freely negotiated and shall be recognised as the entirety of the agreement between the Owner and the Guest and each member of the Guest's party. Only those changes or modifications to the Agreement that have been specifically placed in writing will be accepted. No person who is not a party to this Agreement shall have any rights under or in connection with it.
71. The Guest agrees that by making a booking, they indicate they accept these booking conditions as set out above.

0522

Mentions Légales

SIRET 840368237 00011. NAF 5520Z. Décision de Classement dans la catégorie des meublés de tourisme est class 3 étoiles

Numéro 04001040-20019-0625 Date 30/04/2019 Comité Départemental du Tourisme des Landes

Déclaration en mairie de location d'un meublé de tourisme 26/02/2020 Maire de Moustey

Annonce professionnelle. TVA non applicable, art. 239 B du CGI.

Nigel Bond Entreprise Individual, 1140 chemin de Pelette, 40410 Moustey